

Chers Collègues,

Ce début du mois d'avril, j'ai pu, dans le respect des consignes politico-sanitaires, rejoindre un établissement médico-social de la région parisienne pour y réaliser l'action de Soutien Institutionnel aux Travail Thérapeutique de Réseau soutenu par la « Clinique de Concertation » et la Thérapie Contextuelle » prévue dans la convention établie avec cet établissement. Avec les deux équipes rencontrées, nous avons pu constater qu'il était possible de travailler en « présentiel » tout en respectant les consignes politico-sanitaires françaises.

Lors de mon déplacement, j'ai eu l'occasion d'être contrôlé à deux reprises, la première par la Gendarmerie Française, la seconde par la Police Nationale Belge. J'ai été surpris de constater que les forces de l'ordre n'adoptait pas d'attitude suspicieuse, mieux, j'ai reçu des commentaires encourageants concernant ma disponibilité de soignant en cette période d'inquiétude générale.

A l'occasion de cette prestation, mais aussi dans le cadre de mes consultations privées et celui des deux équipes de santé mentale au sein desquelles je travaille dans le respect des consignes politico-sanitaires belges, j'ai pu constater l'importance des conséquences de la pandémie actuelle sur la santé mentale des personnes que nous accompagnons.

Après la période de sidération qui a suivi l'installation des consignes politico-sanitaires, il est important d'assurer la continuité des soins, des aides, de l'éducation, du contrôle et de la culture pour limiter les effets psycho-sociaux destructeurs de la situation.

Je me manifeste donc auprès de vous pour confirmer que, si ce choix s'accorde avec le vôtre, je maintiens ma disponibilité pour effectuer les prestations prévues en votre service ce mois d'avril ainsi qu'au mois de mai.

Dr J-M* . Lemaire ;

